

Comment fonctionne la négociation

des certificats d'actions de la Banque Triodos sur la plateforme MTF?

Un Marché de négociation (a trading market) a été ouvert sur la plateforme MTF de Captin spécifiquement pour la négociation des certificats d'actions de la Banque Triodos. Certaines des caractéristiques de ce marché ont été compilées dans cette fiche d'information. Pour les documents plus détaillés sur la négociation des certificats d'actions de la Banque Triodos (par exemple le Mémoire d'information, le Livre de règles, les Règles de négociation, etc.), rendez-vous sur <https://captin.nl/triodos> et www.triodos.com/investor-relations.

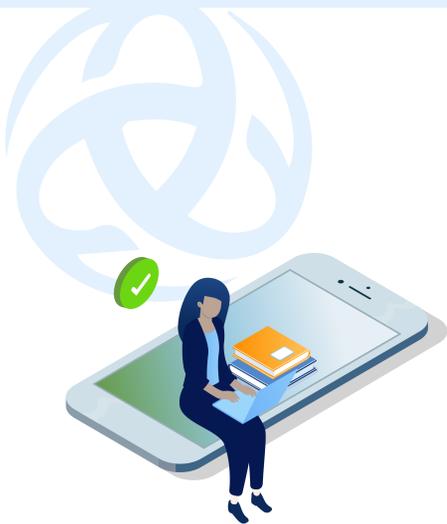


- Les négociations sur la plateforme MTF fonctionnent selon un système de **ventes aux enchères hebdomadaires** (avec un cycle de négociation et un tour d'enchères).
- Le cycle de négociation commence tous les mercredis **après-midi à 14h00**.

- Vous pouvez introduire **en ligne** vos ordres d'achat et de vente via votre compte de négociation Captin.
- **La plateforme en ligne de Captin est accessible tous les jours, 24/24 h.** Remarque : lors du cycle de négociation (qui débute chaque mercredi à 14h00) et jusqu'au tour d'enchères suivant (qui débute à 9h00 le premier jour ouvrable – au Pays-Bas – suivant le cycle de négociation), aucun nouvel ordre ne peut être soumis et les ordres existants ne peuvent pas être annulés.



- Via votre compte de négociation, vous avez la possibilité **d'acheter des certificats d'actions** à concurrence du montant disponible sur ledit compte (frais de transaction et d'exécution inclus). Cela évite les erreurs et la spéculation.
- Par le biais de votre compte de négociation, vous pouvez également soumettre **des ordres de vente** de tout ou partie de vos certificats d'actions. Il ne vous est pas possible de vendre plus de **certificats d'actions** que la quantité que vous détenez. Cela aussi évite les erreurs et la spéculation.
- **Un ordre de négociation est définitif jusqu'à ce qu'il soit annulé.** Vous pouvez annuler des ordres d'achat et de vente jusqu'au début du cycle de négociation, le mercredi à 14h00 et uniquement via la plateforme en ligne.



- Tous les ordres sont ce qu'on appelle **des ordres à cours limité** ; vous indiquez une quantité de certificats d'actions et un prix minimum auquel vous voulez vendre ou un prix maximum auquel vous voulez acheter.
- Les détenteurs de certificats d'actions peuvent voir dans le **carnet d'ordres** les 5 prix d'offre les plus élevés (bid prices) et les 5 prix de vente les plus bas, et les volumes correspondants. Vous pouvez donc voir ce que les autres demandent ou offrent, ce qui peut vous aider à prendre (ou non) la décision de négocier, et à quel prix.
- **Le carnet d'ordres sera actualisé** uniquement entre 9h00 et 17h30 les jours ouvrables (sauf lorsqu'il est fermé pour l'exécution d'un cycle de négociation). En dehors de ces heures et/ou de ces jours ouvrables, le carnet d'ordres ne sera pas actualisé et un message signalera le cas échéant que le contenu n'est pas à jour.
- **Le prix d'une transaction** est le montant auquel le plus grand volume d'ordres d'achat et de vente peut être exécuté. Si l'intégralité des ordres ne peut être exécuté, chaque ordre éligible pour l'exécution sera exécuté au prorata. **Le principe du prorata** amène de la simplicité et garantit une égalité de traitement pour tous.



- **Les ordres non exécutés** resteront valables jusqu'à la fin du mois suivant le mois de leur entrée. Si vous choisissez volontairement d'avancer la date d'expiration lors de l'introduction de l'ordre, cette date antérieure de votre choix est celle qui s'appliquera.
- **Les ordres non intégralement exécutés** seront soumis au tour d'enchères suivant jusqu'à ce que vous les retiriez ou que vous les modifiiez, ou à l'échéance de la date d'expiration.
- **En cas de volatilité importante et inattendue** des prix sur la MTF, la plateforme peut suspendre temporairement la négociation



- **Les frais de transaction** sont appliqués par Captin selon un tarif fixe standard de 5,00 EUR par ordre placé et des frais d'exécution de 0,30% du montant de la transaction. Pour information, la Banque Triodos prélevait précédemment 0,40% par transaction. Pendant les 6 premiers mois après la reprise de la négociation, Captin n'appliquera pas le tarif fixe par ordre placé.
- **Les transactions seront réglées via votre compte de négociation Captin.** Votre compte de négociation ouvert auprès de Captin a pour seul objectif de faciliter la négociation des certificats d'actions. Vous pouvez transférer de l'argent de votre banque habituelle vers ce compte de négociation, et vice versa.

Si vous avez besoin d'aide, contactez le service clientèle de Captin en vous rendant sur support.captin.com.

Cette fiche d'information présente certaines caractéristiques clés concernant la négociation sur la plateforme MTF. Pour l'information complète et détaillée, vous pouvez consulter le Mémoire d'information et les Règles de négociation de Captin. Aucun droit ne découle de la présente présentation.